

Auto-Ecole

100% Permis

ANNEXE2.2: EVALUATION DE DEPART

Durée:50min

Moyens pédagogiques: application Mounki, voiture, entretien oral ou simulateur

L'évaluation de départ, qu'est-ce que c'est ?

C'est l'étape pendant laquelle les connaissances théoriques et les aptitudes pratiques de l'élève sont évaluées. L'évaluation est obligatoire pour toute personne souhaitant commencer une formation pratique au permis B(Art.R.245- 2 du Code de la Route). Son objectif est d'estimer le volume d'heures moyen nécessaire à la formation. Effectivement, cela reste une estimation. Le nombre d'heures pourra varier en fonction de l'implication, de la régularité dans le travail et du rythme d'apprentissage de l'élève.

Comment l'enseignant évalue le volume d'heures prévisionnel?

L'élève est installé à la place du conducteur, au volant du véhicule pendant 50 minutes environ. L'enseignant de la conduite se connecte à l'application Mounki via une tablette.

L'enseignant accompagne l'élève dans les différentes étapes de l'évaluation organisée sous forme de questions à choix multiples. Les questions portent dans un premier temps sur les thématiques « hors véhicule » suivantes :

- Expérience de conduite
- Mémorisation
- Connaissance du véhicule
- Connaissance du code de la route
- Motivation
- Test mémorisation

Puis dans un second temps (« dans le véhicule »), les questions portent sur les thématiques suivantes :

- Habilité
- Compréhension
- Perception
- Emotivité

Auto-Ecole

100% Permis

L'élève a accès à l'application Mounki via son espace personnel. Il peut ainsi avoir accès à ses résultats de son évaluation initiale.

L'évaluation initiale peut également être effectuée par l'élève en autonomie sur un simulateur à disposition à l'école de conduite à SAINT-DIE. Les résultats sont imprimables sur demande et peuvent également être envoyés par email à l'élève pour accord et signature.

Les réponses de l'élève permettent de renseigner un ensemble de critères définis pour aboutir à un nombre d'heures de formation nécessaire. Tout au long des exercices, l'élève obtient ou perd des points. Sa prestation est alors considérée « faible », « satisfaisant » ou « bon » en fonction des critères.

Cette évaluation donne lieu à une estimation du nombre d'heures de formation pratique et théorique.

A l'issue de l'évaluation, une synthèse reprend le nombre d'heures nécessaires estimées:

L'élève (ou son représentant légal si mineur) reste libre de ne pas accepter le volume d'heures recommandé, à condition de rester a minima dans le cadre légal des 20h minimum obligatoires.